



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 D 07252

Numéro SIREN : 038 703 419

Nom ou dénomination : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE L'IMMEUBLE 32 RUE LE
PELETIER ET 22 RUE DE PROVENCE

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2017 sous le numéro de dépôt 61186

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 20-06-2017

N° DE DEPOT : 2017R061186

N° GESTION : 2002D07252

N° SIREN : 038703419

DENOMINATION : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE L'IMMEUBLE 32 RUE LE PELETIER ET 22
RUE DE PROVENCE

ADRESSE : 32 R LE PELETIER 75009 PARIS

DATE D'ACTE : 08-06-2017

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement(s) de gérant(s)

S.C.I. DU 32, RUE LE PELETIER ET 22, RUE DE PROVENCE

75009 PARIS

Société civile Immobilière au capital de 9.000 euros

Siège social : 32 rue Le Peletier 75009 Paris

RCS PARIS D 038 703 419

**EXTRAIT DES RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 8 JUIN 2017**

Quatrième résolution

L'assemblée générale prend acte de la candidature aux fonctions de gérant de :

- Madame Marina ELOY JACQUILLAT

- Madame Marie-Françoise METRAL

Il est passé au vote individuellement pour chaque candidature

Ont recueillis

- Madame Marina JACQUILLAT 1.394 voix

Ont voté pour, Madame Marina Jacquillat, à titre personnel et au titre des pouvoirs reçus, soit pour un total de 1.394 voix.

Ce sont abstenus, Monsieur Laurent Schwab, Monsieur Stan Schwab, Madame Agnès Schwab, Monsieur Louis Schwab, Monsieur Léon-Paul Schwab, Madame Marie Françoise Metral, à titre personnel et au titre des pouvoirs reçus, soit pour un total de 3.064 voix.

- Madame Marie-Françoise METRAL 3.064 voix

Ont voté pour, Monsieur Laurent Schwab, Madame Agnès Schwab, Monsieur Louis Schwab, Monsieur Léon-Paul Schwab, Monsieur Stan Schwab, à titre personnel et au titre des pouvoirs reçus, soit pour un total de 3.064 voix.

Ont voté contre, Madame Marina Jacquillat, à titre personnel et au titre des pouvoirs reçus, soit pour un total de 1.394 voix.

27

A l'issue de ce vote l'assemblée générale statuant en application de l'article 13 des statuts nomme aux fonctions de Gérante, Madame Marie-Françoise METRAL née le 13 février 1963 à Saint Germain en Laye 78, demeurant 2 esplanade des victoires Résidence les 3 Jardins , le Plessis Robinson 92350, pour une durée d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Il est rappelé que le gérant est de plein droit membre du Comité de Direction en application des dispositions de l'article 14 des statuts.

Que dans les rapports avec les tiers, le gérant engage la société par les actes entrant dans l'objet social. Il exerce toutes actions judiciaires tant en demande qu'en défense.

Que dans les rapports entre associés, le gérant exécute les décisions prises par le Comité de Direction qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer et diriger la société et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

L'assemblée générale constate en que de besoin pour l'exécution des formalités au greffe que les fonctions de gérant de Madame Marina ELOY JACQUILLAT prennent fin à l'issue de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à la majorité des associés présents et représentés.

Madame Marie-Françoise METRAL présente à l'assemblée déclare accepter ses fonctions qui prennent à l'issue de la présente assemblée et qu'aucune interdiction ou incompatibilité ne s'oppose à sa nomination.

Sixième résolution

L'assemblée générale en tant que de besoin réitère l'autorisation donnée à la gérance par l'Assemblée générale extraordinaire du 8 avril 2016 de procéder au dépôt des statuts modifiés à la suite des diverses mutations intervenus dans les parts sociales, en tenant compte des modifications d'adresse des associés intervenues depuis cette date.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Septième résolution

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs à la gérante à l'effet d'effectuer les formalités légales de publicité et de dépôt des actes au greffe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

La Gérante

